

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE CENTRE NAUTIQUE MANUREVA

COVID – 19 PHASE 2

Protocole sujet à évoluer (assouplissement phase 3)

LES REFLEXES A ADOPTER

- Eviter tout contact corporel
- Respecter les gestes barrières (cf affichettes)
- Respecter la règle de distanciation de 4m2 par personne en statique
- Respecter les zones de circulation
- Se changer et se doucher à son domicile
- Limiter à 9 personnes les groupes encadrés
- Stockage, entretien, nettoyage et désinfection du matériel

Fléchage sens d'entrée et de sortie dans l'établissement.

Port de masque obligatoire à terre.

INSCRIPTIONS :

L'envoi des fiches d'inscription par mail sera privilégié afin que les usagers se présentent à l'accueil avec les documents renseignés et signés.

Ajout dans les documents d'inscription une information sur les consignes de sécurité sanitaires, engageant le responsable de la famille à faire respecter ou à respecter ces consignes.

ZONE DE CIRCULATION : Plan joint

Port du masque pendant toute la période à terre.

Sur le chemin point d'eau pour lavage des mains avant de rentrer dans la zone de pratique.

Les portails non utilisés dans le plan de circulation resteront fermés à clef.

Le plan de circulation sera affiché aux lieux suivants : Entrée parking – zone d'attente Accueil - zone d'attente hangar et transmis par voie numérique.

VESTIAIRES ET SANITAIRES :

Les vestiaires collectifs ne seront pas mis à disposition du public pour le change.

Les usagers devront arriver en tenue et repartir après leur séance.

Les sacs avec des effets personnels non sensibles resteront dans les coffres des voitures.

Des box casiers seront à disposition pour les clés de voiture et matériel sensible (à éviter)

Un seul toilette sera ouvert, situé en vis à vis d'un point d'eau, obligation de se laver les mains avant et après.

Désinfection régulière.

ACCUEIL DES MINEURS :

Un seul parent pour la dépose et repose du pratiquant. L'accompagnateur ne reste pas sur le site et suit le cheminement sans croisement.

MATERIELS :

Le C.N.M s'engage à suivre une procédure de désinfection du matériel mis à disposition à l'aide de produits adéquats type Bacterless:

Protocole de distribution du matériel aux usagers :

Signalétique pour l'attente avant d'entrer dans le hangar.

L'utilisateur devra être équipé de son équipement personnel, prêt à partir sur l'eau. (sauf ce qui peut être éventuellement fourni par le centre : gilet, harnais, combinaison qui seront pris dans le hangar).

Une entrée et une sortie bien distincte indiquée pour le hangar à matériel.

Le moniteur responsable du groupe (9 personnes maxi) attribuera le matériel en appelant les personnes une par une. L'utilisateur devra se laver les mains (point d'eau + savon en vis-à-vis du hangar) avant de rentrer dans le hangar à matériel, le prendra et ressortira à l'opposé et suivra un « couloir » jusqu'à la zone d'embarquement.

Distanciation de 1 m pour déposer et gréer son matériel.

En cas d'oubli, l'utilisateur devra refaire le même circuit.

Le dernier moniteur à partir naviguer, fermera le hangar.

Navigation :

4 moniteurs = 4 groupes

L'organisation des séances de groupes tiendra compte des mesures nécessaires de distanciation et d'évitement de tous croisements dans le déroulement d'activité. Navigation en équipage autorisée. La distribution du matériel sera faite par groupe support avec un appel individuel.

Topos de navigation à terre :

- En extérieur
- Rappel des consignes sanitaires
- Distanciation
- Le port du masque pour tous

Retour a terre :

Arrivée sur la zone de débarquement, distance d'1 m.

Ouverture du portail par le moniteur.

Lavage des mains.

De manière individuelle, dépôt des gilets, harnais, combinaisons dans des bacs désinfectants (renouvellement quotidien des bacs).

Dégréement du matériel.

Départ des usagers.

Désinfection du matériel par pulvérisation faite par les moniteurs, rinçage.

Rinçage des gilets et autres matériel.

Rangement du matériel.

Les moniteurs avant de partir désinfecteront les poignées de porte

Fait à

Le

Lu et approuvé

Signature

Selon les recommandations du protocole FFV et ministère des sports